

La Civilité

honnête pour
l'Instruction des
Enfants.

En laquelle est mis au commencement
la manière d'apprendre à bien lire,
prononcer, & écrire.



Paris,
de l'imprimerie de Leon Sauvelat, au mont
saint Hilaire au Siphon d'argent.

M. D. LXXIII.

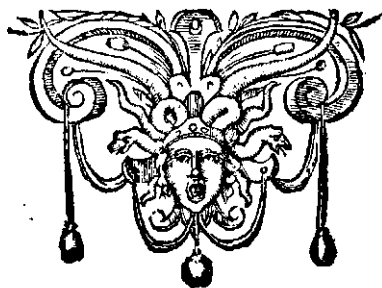


AV LECTEUR.

*Si tu veux apprendre science,
Crains Dieu en toute reuerence,
Souuent pense à t'humilier
En ton secret pour le prier.*

*Sois attentif & debonnaire,
Continuant sans autre affaire,
Sobre, veillant, laborieux,
Du monde ne sois curieux.*

*En nul peché ne te desborde
Ce qu'as appris souuent recorde:
Et l'enseigne à qui tu pourras,
Cela faisant sçauant seras.*





L M R N J E E E D R
prendre facilement à bien lire, pro-
noncer, & écrire.

CÔMME SÈ DOIVENT GOV-
erner ceux qui ont charge d'ensei-
gner les petits enfans.

Celuy qui donne commencement d'instru-
ction à la petite ieunesse doit sur tout di-
ligemment observer & auoir sollicitude,
que ses disciples prononcent bien distinctement, &
à loisir, les mots les vns apres les autres, soit en
françois ou en latin. Il faut semblablement ac-
coustumer aux Enfans dès le commencement de
bien accentuer, ce que facilement se fera. Les aduer-
tisant d'estreuer un peu leurs voix quand ils pro-
noncent les syllabes, sur lesquelles ils voyent
les accents, comme se verra en son lieu. Par ce
moyen le ieune esprit apprendra par accoustumance
à bien prononcer, si l'enseigneur est soigneux d'ob-
server les choses declarees. Se faisant il deschar-
gera sa conscience, & l'enfant profitera beaucoup.

Au contraire, par paresse & ignorance il ne
R ii

faict le deuoir en quoy il s'oblige, il est certain qu'il en rendra compte deuant Dieu, lequel ne veut que ceste ieunesse, soit corrompue ou abusee par mauuaise doctrine, attendu que le maistre est comme en second Pere à l'enfant, pour l'instruire premierement en la crainte de Dieu, aux bonnes lettres & aux bonnes moeurs. Parquoy le precepteur pourra user de ceste forme d'instruire.

LOVE SOIT LE
nom de Dieu.

Le premier iour,	a, b, c, d,
Le second,	e, f, g, h,
Le tierce,	i, k, l, m,
Le quatriesme,	n, o, p, q,
Le cinquiesme,	r, s, t,
Le sixiesme,	v, u, x, y, z.

Le septiesme iour il faut reduire toutes les lettres ensemble : lors l'apprentif apprendra plus en six iours, qu'il ne feroit de eux enuie, s'il les comprenoit toutes a une fois. Ainsi petit à petit montrera tant à lire comme à escrire, faisant chacun iour une lettre, ou de eux, trois, quatre, ou bien dauantage, selon le iugement de celuy ou de ceux qui l'oy enſeigne.

Auantage il est à noter que le maitre doit
monstrer la leçon deux ou trois fois au disciple,
deuant que la luy faire repeter, sans attendre qu'il
celuy qu'il instruit au donné, praitué, & compris
de luy mesme: Car souuentefois la difficulté
d'une petite chose à ceux qui ne l'entendent, les
fiche principalement à la ieunesse, & leur fait
perdre le courage, qui avec le temps, l'usage & exer-
mce se rendra plus mcur & capable à conceuoir.

*Alphabet de diuerses escritures pour mieux
instruire l'enfant en la diuersité
d'icelles.*

*La prononciation des lettres de
l'Alphabet.*

Lettres françoises.

a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r,
s, t, u, v, x, y, z.

A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M,
N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y, Z.

Lettre de gros Canon, Romaine.

a b c d e f g h
 i k l m n o p q r
 s t v u x y z.

Autre lettre de petit Canon, Romaine.

a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m,
 n, o, p, q, r, s, t, v, u, x, y, z.
 A B C D E F G H
 I K L M N O P Q
 R S T V X Y Z.

Lettre Italique.

a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v, u, x, y, z.
 A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T,
 V, X, Y, Z.

Lettre Romaine.

a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s,
t, v, u, x, y, z.

A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O,
P, Q, R, S, T, V, X, Y, Z.

Vogettes a, e, i, o, u.

Ecuz errem grandemem qui prononcent boy, fog
dog, effe, gog, achc, elle, emme, &c.

Consonantes.

k, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, v, z

LA MANIERE DE
proferer les syllabes.

23a, be, bi, bo, bu.

Ea, ce, ci, co, cu.

Da, de, di, do, du.

Fa, fe, fi, fo, fu.

Ga, ge, gi, go, gu.

Ha, he, hi, ho, hu.

Ia, ie, ii, io, iu.

La, le, li, lo, lu.

Ma, me, mi, mo, mu.

Na, ne, ni, no, nu.

Oa, oe, oi, oo, ou.

Qua, que, qui, quo, quu

Ra, re, ri, ro, ru.

Sa, se, si, so, su.

Ta, te, ti, to, tu.

Va, ve, vi, vo, vu.

Xa, xe, xi, xo, xu.

Ya, ye, yi, yo, yu.

Autres syllabes.

Bail,	fail,	gail,	guil,	mail.
Mail,	reil,	sail,	tail,	vail.

MOTS D'UNE
syllabe.

Blanc,	bleu,	biene,	beuf,	boin,	bent,
Ehant,	cem,	cing,	ceuz,	corpe,	cour,
Dieu,	danc,	dir,	droit,	d'oy,	doux,
Eau,	ed,	cut,	euz,	est,	euse,
Faut,	faie,	froid,	fcint,	fol,	fut,
Gras,	gros,	grand,	grief,	goust,	gene,
Haut,	hay,	lore,	haute,	heur,	heure,
Jean,	ioure,	i'cu,	i'ay,	ilz,	il,
Laid,	lard,	l'ay,	lore,	l'air,	leut,
Maie,	m'ont,	moy,	mecurt,	mort,	mal,
Merf,	n'cut,	meuf,	moue,	n'ay,	n'a,
Nain,	pour,	prompt,	peut,	per,	puie,
Quand,	quel,	qu'il,	qu'ouy,	qu'ilz,	qu'cut,
Rat,	ronde,	Roy,	rien,	rez,	Roye,
Sainct,	seul,	soin,	font,	saoul,	sourd,
Tant,	troye,	trop,	tout,	tel,	toure,
Vent,	vin,	vaut,	vil,	veuz,	vid.

*D'aucunes lettres appellees
ligatures.*

Ligature est faicte de deux lettres qui s'en-
trechennent, comme æ, œ, de, ei, ey, eu, ez, em, ez, et,
eh, eo, xe, et, ez, ne, co, st, ff, ds, is, us.

Lesquelles sont mises pour les suivantes, ainsi
que voyez, ac, oe, de, et, ey, eu, ez, ent, ez, et, eh,
ho, xe, et, ez, ne, co, st, ff, ac, is, ue.

Des abbreviatures.

Abbreviature est une lettre laquelle a dessus ou
dessous, ou à costé, certain trait signifiant des-
faillance d'aucune lettre avec soy comme ceux cy.

ā am, & an.

ē em, & en.

ī im, & in.

ō om, & on.

ū um, & un.

q̄ qui.

q̄ que.

q̄ quam.

q̄ quod.

p̄ per, & par.

p̄ pre.

p̄ pro.

ⁱ us.

Autres abbreviatures.

v̄ic, pour vostre.

duel, du dit, &c

DE LA PUNCTVATION en general.

Combien que toutes Langues ayent particuliere-
ment leurs differences en parler & escriture, elles
n'ont pourtant qu'une punctuation, pour laquelle
cognoistre il en est de six sortes comme s'ensuit.

i	,	Incisum.
ii	:	Comma.
iii	.	Punctus.
iiii	?	Interrogant.
v	!	Admiratif.
vi	()	Parentese.

Le premier caractere est appellé en Latin *Incisum* ou *semicirculus*, & en françois *Virgule* : & souloit anciennement estre marqué ainsi, Il sert pour separer les mots, & simples sentences d'une matiere.

Le second est appellé *Comma*, tant par les Grecs que Latins : & sert à separer les fermes sentences d'une matiere.

Le tierce est nommé *Polon* par les Grecs, & en Latin *punctum*, & en françois *point rond*, demonstrant la fin de quelque matiere.

Le quart est appellé par les Latins, Interrogans, & par les françois Interrogant. Il se met à la fin d'une sentence pour interrogation en demandant.

Le cinquième diffère peu du quart en figure: toutefois il n'est dict interrogant mais Admiratif, ! servant d'admiration.

Le sixième est dict parentese. () & sert à fermer une sentence, laquelle on peut lire hors de la matiere.

Des accents.

Accen est un point mis sur les lettres servant à la prononciation, pour servir de difference comme entre donné & donne: offensé, offence, blessé & bléssé, & est appellé accen agu.

L'accen grave est marqué en ceste sorte, comme en ce mot Où, qui est en latin ūbi, au regard de ou, qui se dit en latin ō.

Il y a encore l'apostrophe, laquelle signifie de faillance de quelque voyelle, comme d'honneur, d'autre, qu'en, qu'icqu pour de honneur, de autre, que en, que icqu: & autres qui diversement se peuvent faire.

Plus occ est dit diuision, & se met au bout des lignes quand le dernier mot n'est pas entier.

Exhortation à l'enfant.

Mon enfant apprends doctrine dès ta jeunesse, & tu trouveras sagesse qui te durera jusques à ce que tu ayes ses cheveux blancs. *Ecclesiastique vi.*

Approche d'elle comme si tu labouroies & sermoies, & attends ses bons fruits.

Car tu ne travailleras guere en sa besoigne, que tu ne mange bien tost de ce qu'elle produit.

Elle est fort aigre aux ignorans, & l'insensé ne fait point de séjour avec elle.

Elle luy est en son endroit comme une forte pierre de touche, parquoy il ne met gueres à la icetter là.

Mon enfant, esoute, reçois mon propos, & ne refuse point mon conseil.

Mets tes pieds dedans ses cepts, & ton corps dedans son carquois.

Tendz luy ton espaulle, & la porte, ne te fas-
che point de ses liens.

Approche d'elle de tout ton coeur, & tien son
chemin de toute ta puissance.

Euy la à la trace, & la cherche, & elle te sera
manifeste puis quand tu l'auras conquise, ne la
laisse point: Car en la fin tu trouueras son repos
& elle te sera conuertie en lieste.

Et ses acs te seront comme vne place forte, &
ferme fondement, & ses carquans pour acoustre-
ment honnorable.

Car son atours est d'or, & ses liens sont de pas-
sement de hyacinthe.

Tu la vestiras comme vne robe d'hon-
neur, & la porteras sur toy comme vn chapeau
de triomphe.

Contemple donc parfaitement ses statuts du
Seigneur, & pense continuellement a ses comman-
demens: alors il assurera ton coeur & se desira
que tu ne desirerai plus, te sera donné.

A NOBLE ET VERTVEUX

adolescent Sebastien Bertrand, P. H. E.

desire toute bonne augmentation

et prosperité.


 Comme la cognoissance des Vertus
 obondante en monsievr vostre Pere, m'a
 de tout temps mué d'une bonne affe-
 ction à luy presenter toute ma vie humble service :
 ie vouloir semblable m'a iustement induit vous
 adresser ce petit labeur que i'ay puis nagueres
 labouré, pour faire quelque fruit à la posterité car
 il y a maintes ciuititez, & honnestetez, non seule-
 memt propres pour les enfans : mais aussi pour
 ceux de plus grand aage, desquelles i'espere qu'en
 ferez quelque fois lecture pour de mieux en mieux
 acquierir toute bonne discipline & donner plaisir
 & contentement à la benignité de mondict seigneur
 vostre Pere & mere: dont le plus grand desir est
 de vous voir orné de toutes excellentes Vertus, des-
 quelles ils vous monstrent iournellement le che-
 min, & l'accèz pour les acquierir par leurs meurs
 louables & honorable vie. Donc pour continuer
 en ceste obéissance, pour augmenter le desir que
 ie porte à vostre bien me & iouneffe, ie vous prie
 recevoir en gré l'offre que ie vous fais de
 ce petit presen. Pendant ie prie l'Eternel vous

conseruez & garder, & vous donner en sa grace per-
petuelle felicité.

A luy encore.

Si l'on m'a deu mettre quelque exercice
Pour adresser aux enfans vertueux
De mon labour aucune dote fructueux,
C'est à bon droit que ie fais cest office.

Car leurs esprits, loing de toute malice
Prendent plaisir à ensuiure vertu,
Dont ie cognois leurs esprits reuestu,
Comme i'en ay amplement la notice.

Cela m'a meu de vous offrir ce liure,
Pour vous seruir tousiours d'instruction.
En attendant le temps que ie vous liure
Chose qui est de plus grand'inuention.

Apprenez donc tousiours diligemment,
Pour ensuiuir vostre pere honorable,
Dont la vertu & le sçauoir louable,
De gens sçauans, sont prizez grandement.

Fin.



LA CIVILITE HONNESTE,
pour l'instruction des enfans.

Proëme de l'auteur.

Il semble à voir le Poëte Homere qu'entre tous ceux qui ont charge d'enseigner la jeunesse, que le precepteur d'Achille, nommé Phoenix, ait esté celuy qui plus soit digne de loüange pour le grand sçavoir & prudence dont il estoit muni. Et à la mesme volonté que tous hommes qui prennent charge pour ce regard, eussent la perfection de ce renommé personnage, à celle fin qu'ils peussent tesmoigner & par œuvre & par effect que c'est qu'ils entreprennent. Car nous ne verrions aucune du iourd'huy, estre gastée & corrompue par faute de bonne discipline & correction Pour à quoy obuier & paruenir, il est à chascun necessaire d'observer ce que Plutarque en escrit sur ceste matiere en sa maniere de viure de la jeunesse, quand il dict qu'il faut chercher pour les enfans des maistres pleins de bonnes meurs, & non subiects à aucune reprehension, d'autant que la bonne doctrine est la fontaine & racine

& racine d'honnesteté. En le mesme lieu il reprend
 aussi les p'eres, & siueils n'ayans aucune experien-
 ce des precepteurs donner leurs enfans pour in-
 struire à gens non sçauans, & pleins (le plus sou-
 uent) de notable infamie, disant, que les vns sont
 induits à ce faire, par les prieres faictes par les
 amys, & les autres vaincus par les belles parolles
 des enseigneurs: tellement qu'il semblera aduis à
 plusieurs hommes que quand leurs enfans seront
 sous quelques enseigneurs, soit pour comprendre
 la langue latine, l'écriture, & ce qui en depend, ou
 bieu autre art & science, que cela suffit: chose qui
 reprouue grandement le dict de Plutarque. Car
 (comme il racompte) il est premier requis de sçau-
 uoir si celui auquel l'on donne les enfans, est ca-
 pable, & digne d'estre employé. Parquoy vous pe-
 res & meres suuez en cez p'eres, pere d'iceluy
 Achille, qui pourueut son fils de ce bon Menit,
 pour estre sa conduite, tant pour parler que pour
 faire: Et vous maistres, acquitez vous de vo-
 stre deuoir, induisant vos disciples par bonnes
 & saintes exhortations, à comprendre toutes hon-
 nestetez & vertus: Je parle aux negligens, car les
 Sages ont assez cela en recommandation (des-
 quels, moyennant l'ayde de Dieu) i'espère icy
 traicter par ordre, au mieux que possible me se-
 ra. Et afin que le tout soit meilleur & sucinct,
 j'ay extraict ce qui m'a semblé le plus profitable &

sentencieux des Anciens, qui premierement en ont escrit, ne me voulant en rien attribuer du leur, à l'imitation de la Councille d'Esopé, qui s'enrichit du plumage d'autrui.

L'ENFANT DOIT PREMIEREMENT
sçauoir que c'est que de Dieu.

Dieu est puissance, sapience & bonté infinie, sans commencement & sans fin: Verité immuable iuste, & misericordieux: Un seul Dieu en trois personnes, Père, fils, saint Esprit, auquel sont toutes choses faictes, & duquel sont données toutes choses.

DU DEVOIR DES ENFANS
enuers leurs Maistres &
Precepteurs.

Soyla les premières pointes que les enfans doiuent sur tout sçauoir & cognoistre pour acquérir toute bonne discipline: car comme dit le sage en ses Proverbes: Le commencement de science est la crainte de l'Eternel. Il est aussi à noter que l'enfant doit porter toute obéissance (après Dieu) à ses maistres & superieurs, tout ainsi que si c'estoit à son propre père & mère: car ils sont par eux constituez & ordonnez:

ant pour sa conduite que nourriture & instruction, pour laquelle acquies il faut qu'il soit docile simple & modeste Et pour ce que nous sommes diuinement créez sur tous animaux, le visage erigé en haut, pour contempler les mysteres celestes, les choses terrestres, les graces que sans cesse nous receuons du Ciel. Je commenceray premierement à descrire de la face selon qu'il se verra cy apres.

De la face.

ET PREMIEREMENT DES
yeux, du front, des sourcils, du nez, des
ioues, & de la bouche.

Quin que l'enfant se manifeste en touchant tel qu'il doit estre, il faut que ses yeux soient doux & paisibles, honteux & arrestez, non trop esleuez, ou de traucera car cela est signe de cruauté, ne trop ouuerts & aspres, pour ce que cela appartient à gens hebrez & plains de courroux: mais monstrant un esprit posé, rassise, amiable & debonnaire, rempli de toute humilité. Il n'est aussi de ce qu'il regarde quelcun en tenant l'un des yeux clos, d'autant que c'est contre faire le borgne, & ce qui appartient aux arbestriers & aux Marquesburgers.

Son front doit estre ioyeux & doux, demonstrant un honneste semblant, non ridé ne refrogne. car

c'est à faire à vieillesse, & a gens cholerez. Ses sourcils doiuent estre estendus & non retirez, qui est signe de fierté, ny esleuez en haut, qui signifie arrogance, ne rabbatuz sur les yeux: car c'est le faict de songea-crocy & ceux qui pensent mal.

Outre plus que le nez de l'enfant soit toujours net & propre, & non moruë: car cela est par trop vilain & deshonneste. Il ne se doit nullemement moucher à son bonnet, quand il le tiens en sa main, ou à sa robe, car cela est trop rustique: ny sur son bras, & avec les mains, le torchant apres à ses vestemens, car cela est la coustume des poissonniers. Mais pour se moucher honnestement, il prendra son mouchoir, & se retirera quelque peu de ceux qui sont pres de luy, se gardant de souffler trop haut de narines, & de ronfler: Car c'est chose laide, & qui demontre le faict de furieux & insensé. Il est bien vray que ceux qui ont haute aëine, & qui respirent avec grande difficulté, sont en cecy aucunement excusables.

Parler du nez, est aussi chose vicieuse, & dont l'on se mocque: c'est la mode des Cornailles & des Elephans. Froncer le nez, est mesme chose vituperable, & appartient aux moqueurs & à ceux qui font la Escoigne par derriere. Parquoy il conuient fuyr ces imperfections & toutes autres, dont il pourra en ce traicté estre faicte ample mention. Il faut que l'enfant ait les ioues taintes

d'une honte vague & conuenable à son aage, laquelle soit sans fard, ou fausse couleur, qui est contre Dieu & deshonneur nature, qu'elle ne se trouue en trop grande assurance & hardiesse, ne qu'elle represente un esonnement & hebetation. Se vice se pourra delaisser lors qu'il frequentera avec indifferentes personnes de plus grand aage, ou d'autre authorité qu'il n'est. Il n'enflera parcelllement ses ioues, ny ne les rabattra ou auallera: car l'un denote arrogance & gloire, & l'autre trahison.

Il faut que sa bouche ne soit serrée ou close, comme ceuy qui craignent de prendre l'haleine d'autrui: mais que les leures s'entrebaissent doucement l'une & l'autre, sans les mouëre, ainsi que font plusieurs. Il ne les lèches semblablement: Car c'est le geste d'un homme qui menace. Le second est mal seant à tous.

Russi ne se moquera-il d'aucun, soit en luy tirant la langue, ou autrement, pour n'imiter le faict de gens eshontez, happeloping & escornifleurs effrontez.

L'ENFANT DOIT LAVER

sa bouche, ses yeux, & mains au ma-
tin, & nettoyer ses dents, & la te-
ste: d'esterner, du bailler,
& du cracher.

Quant à c'est chose bien saine & pro-
pre de laver sa bouche & ses dents, ses
yeux & mains au matin, de belle eau
fresche, pure & nette, voire tout le visage: car cela
oste l'immondicité du corps. Et si quelque chose
estoit demeurée entre les dents après le repas,
il n'est convenable de le tirer avec le cousteau, ni a-
vec les ongles, comme les chiens & les chats, ny
avec la seruiette, mais avec un cure-dent de bois ou
d'argent, ou bien avec un ergot de buton ou de cha-
pon. C'est chose bonne & honnestie à l'enfant de se
peigner du matin, à celle fin de tenir tousiours sa
teste nette & propre: pourveu qu'il incine le peigne
du haut du front tirant vers le col, pour chasser les
humeurs qui descendent sur la face.

Il ne convient jamais que les cheveux soient si
grands qu'ils tombent sur les yeux ou sur les es-
paules: ne qu'ils se couvrent aucunement en hochant
la teste: car cela appartient aux cheuaux qui se pom-
pent. Il ne se grattera la teste, ny les autres par-
ties du corps avec les ongles: car cela est deshon-

neſte & ſalle : principalement ſ'il le fait plus par accouſtumanee que par neceſſité.

Et ſ'il aduient qu'il eſternue en la preſence d'autrui, il oſtera ſon bonnet & remerciera bien humblement la compagnie qui l'a ſalué : faiſant le ſemblable, quand il verra que les autres en font autant, leur diſant grand mercy, Dieu vous gard' de mal, ou Dieu vous conſerue en ſa grace, & autres tels propos honneſtes.

Il ne faut qu'il ſ'efforce d'eſternuer plus haut que de couſtume, pour monſtrer ſes forces : car c'eſt le propre des glorieux & outrecuidez, ne qu'il retienne le ſon que nature donne, pour ce que c'eſt à faire à ceux qui penſent plus à la ciuilité qu'à la ſanté.

Il ne doit auſſi bailler exceſſiuement cela appartient à boy & boy deuant : mais ſ'il aduient qu'il en ait beſoyn, il doit mettre la main au deuant de la bouche, ou le mouchoir & arcelement ſ'il vouloit cracher, il deſtournera ſa teſte de coſté, afin qu'il ne crache ſur ſes veſtemens, & ſ'il iette quelque ordure à terre, il l'effacera promptement du pied, afin que cela ne face mal au cœur d'aucun. Auffi c'eſt choſe vilaine de raualler ſon chat, & de cracher ſouuent, ſans qu'il en ſoit de neceſſité. Etre à tous propos de ce qu'on veut faire, ou de ce que l'on veut entreprendre, appartient à gens inſenſez, qui nient ſans raiſon, meſmes de toutes paroles ou faiſtes de ſonneſtes.

Du contraire, de ne rire pour nulle chose, c'est à faire à personnes courtoises & aux avaricieux, murmureurs des graces de Dieu. Parquoy l'on peut rire si l'on est incité & non sans iuste cause.

LA CIVILITE ET maintien du corps.

Quant au maintien du corps, il ne faut que l'enfant baïsse la teste entre les deux espaulles : car c'est un signe de paresse, ne qu'il renuerse son corps qui est presage d'outrecuydance. Pour avoir bonne grace, il se tiendra droit, & ne panchera sa teste d'un costé ne d'autre. Par cela sem. son hypocrite, si ce n'est que les propos qu'il tient, ou pretend tenir, ne le permettent: car on ne peut facilement oublier la vicieuse custume in acquise.

Il doit tenir ses espaulles avec un iuste contre-poids, c'est à dire, droit enem: car ceux qui par paresse ont appris ceste mauuaise façon de courber le corps, acqueriront le plus souuent une bossé, qui est un vice que nature ne leur auoit donné.

Et si aduient que l'enfant soit surpris de quelque debilité d'estomach iusques au vomir, il se destournera en un lieu à part pour descharger son coeur: car n'est point laid, si gourmandise & ebriété ne le suscitent. Le roter, peter & semblables cho-

ses & i fort de honnesté, il s'en faut abstenir. Toutefois s'il en estoit pressé, il le fera le plus secrettement que possible luy sera. Car de retenir les ventosités du corps, est grandement dommageable.

Il ne doit iamais descouvrir ses membres honnestes sans qu'il en soy necessité car cela est fort vicieux contre Dieu. Comme il se peut voir aux saintes Escriptions, en Genèse du fils de Noé nommé Cham, qui pource qu'il descouvrit ceux de son pere, fut de celui maudit & fait seruiteur des seruiteurs de ses freres. Aussi s'il veut uriner, il le fera avec une honte decente, se separant de tous, pour tesmoigner de sa civilité & pudicité: car de tenir son eauë est fort dangereux pour la santé du corps.

Il faut (quand l'enfant est assis) qu'il tienne ses genoux & pieds joints, ou a peu pres & non estarez, ou l'un sur l'autre, à la façon des charretiers & autres gens rustiques, & que ses jambes ne soient aucunement croisees comme les coudreiers, ne qu'il branle en rien les pieds & les mains, à la coustume des badins & ioueurs de farce.

Semblablement quand il sera debout, il n'aura les jambes serrees & les bras en croix, ainsi engennement ouuertes: à cause que c'est à faire a gens pensifs de faire du contraire.

Et s'il veut saluer quelqu'un, il otera son bonnet de la main droite, le tenant par le rebord, & le baissant du mesme costé, ployera seulement le

genouïil droit, avec vñ dour contournement & mouuement de corps, fera la reuerence à celui ou à ceux auxquels il aura à parler. Toutes fois si les personnaiges meritem plusieurs reuerences apres l'auoir faicte du pied dextre, il la fera du senestre tant qu'il en sera besoing. Son cheminer ou allcure doit estre honneste & droite, & non corrompue & fante car cela appartient à gens effeminez, laschez, & sans courage. Il ne chancellera d'vñ costé ny d'autre, ainsi que font les gens yuez & insensz mais en cheminant il compassera son marcher d'vñ mesme train accompagné d'vne grace sans se baisser, ou courber le corps.

DES RENCONTRES SVR-
uenantes, & de la contenance
du parler.

Seu que la loy diuine commande à vñ chacun d'aymer Dieu sur tout, & son prochain comme soy mesme : nous deuons bien l'auoir en singuliere recommandation, le fauorisant & aydant en toutes choses, pour obeyr à l'Eternel : car de ces deux peincts depem toute nostre Loy. Et certes la moindre chose que nous deuons tous, c'est vne honnestre salutation, de laquelle il faut vser tant enuers les ieunes que les anciens, pour obeyr à nostre Dieu. Parquoy

si l'enfant rencontre en son chemin quelquel personnage de vicié aage, lequel soit venerable en dignité ou autrement, il se doit des tourner de deuant, & en des couurant sa teste, le saluer humblement, en ployant un peu le genouil droit, si l'aut horité de ce luy qu'il saluë le requiert. Car Dieu nous l'a ainsi commandé, comme il dit, qu'il faut leuer le bonnet de deuant l'ancien, pour luy faire honneur.

Il ne conuient aussi que l'enfant die iamais ces mots : Qu'ay-je affaire d'un que ie ne cognois point? ou qu'ay-je affaire d'un qui ne me fait iamais bien? Ses propos appartiennent aux maudits & reprouuez, qui mettent en vil pris l'ordonnance celeste. Car cest honneur n'est point fait à un homme ny aux merites & soulagement, que nous receuons des humains, mais à Dieu.

Russi si il rencontre ses parents, ou moindres que luy, il ne doit differer de leur faire honneur, pour monstrea la ciuité & honnesteté dont il est remply, parlant avec eux (s'il en est besoyn) amiablement, doucement, & vertueusement.

Quand est de l'honneur deu aux peres, meres & brags parents. Je laisse cela à part, d'autant qu'à eux (apres Dieu) toute reuerence & obissance leur appartient, tout ainsi qu'aux precepteurs & maistres qui conduisent et instruisent, comme dict est.

Il faut que l'enfant ait une honte qui luy donne grace, & non point qu'elle se rende esronnée. Ses

yeux doiuent regarder sans vaciller, ceux à qui il parle, avec vne simplicité & posémem, sans qu'ils monstrent rien de lasif ou de meschant. Il ne doit baisser la veüe, ou regarder de traucers : car c'est vn soupçon de mauuais conscience, & de celui qui veut mal, ne tourner sa face çà & là, qui est signe d'inconstance & de legereté.

Il est aussi laid de changer sa face en diuerses sortes, fronçant tantost le nez, puis le front, ou bien hausser les sourcils, & apres remuer les lèures puis ayant la bouche estendue & incontinem serree.

Il ne faut aussi que le parler de l'enfant soit trop hastif, & allant deuant la pensée, mais qu'il prononce distinctemem & bien ce qu'il veut dire, à celle fin qu'il soit familièremem entendu : car s'il s'accoustume à parler trop hastiueem, il est certain que cela luy fera dommagé à la vraye prononciation, dont naturellemem il n'estoit pourueu.

Il faut que sa voix soit douce & posée, & non hautaine, qui appartient aux plaisans, & qu'elle ne soit aussi tant basse qu'elle ne paruienne iusques aux oreilles des auditeurs.

En parlant à quelqu'un, ce luy sera honnesteté de ne rompre le propos de celui à qui il parle, & de repeter souuent son tiltre : comme s'il parle à ceux qui l'ont engendré il n'est rien plus honorable & plus doux, que le nom de Pere & de Mercil n'est rien plus amiable que celui de frere & de soeur.

S'il ne sçait le nom de ceuz ausquels il parle il les peut tousiours appeller Messieurs, ou Monsieur, si ce ne sont gens de plus grande auctorité, qu'il nommera Messieurs, ou Monseigneur. Quand au nom de toutes femmes, elles doiuent estre appelees Dames.

C'est chose vilaine & deshonneste d'ouyr hy iurement de la bouche de l'enfant, soit par icy ou a boy esciem: car Dieu se moue de ffeind expressement sur toutes choses.

Le luy est aussi vne mesme chose vituperable d'embrouiller sa langue de propos deshonnestes, ausquels il doit continuellement fermer l'oracle: Toutefois s'il estoit contrainct de nommer quelques membres honteux, ou autres choses, il les pourra signifier par hy desguisement modeste.

Sauantage, s'il eschet en son parler, aucune chose qui puisse mal faire au cœur de l'escolant, comme si c'estoit hy vomissement, d'hy retrait, & autre caa ord & sale, qu'il prie premierement qu'il ne desplaise à la compagnie de ce qu'il veut reciter.

L'enfant bien morigné ne prendra iamais querelle, ne portera rancune à aucune personne: mais demonstrera vne douceur à tous sans se preferer aux autres, ne blasmer leur maniere de viure, leurs mœurs, ou denigrant leurs renommées, ne tournant à vituperer ce qui est donné de nature.

S'il veut contredire à quelque chose, il se gardera de dire, vous me dictes par un vray : Car cela est un desmentir euenem & fort vituperable. Il dira donc, sauf vostre honneur, ou sauf vostre grace, i'auois autrement entendu.

Cui plus est, il ne doit iamaïs dire à aucun ce qu'il voudra estre tenu et celé: car c'est moquerie d'attendre foy & silence d'un autre, laquelle on n'a peu tenir soy-mesme.

Il ne reuelera le secret qu'on luy aura déclaré, & ne semera nouuelles peruerses contre l'honneur de Dieu & de son fils nostre Seigneur, ny contre son Eglise, et creature quelconque, ainsi que font plusieurs detracteurs & planteurs de boues, qui de cela font un mestier plus que commun: ce qui est par trop infame, detestable & reprouué.

Le plus seur et le meilleur & conuenable à tous, est de ne rien faire dont on puisse receuoir honte, reproche, ou blasme, quand le fait est reuelé.

Finallement, il ne sera curieux des affaires d'autrui: comme s'il apperçoit qu'il suruienne aucuns propos secrets entre aucuns, il se retirera à part, sans faire semblant d'en approcher, s'il n'y est premier appelé: Et ne regardera ou espiera les lettres & coffres d'autrui: car cela est inciuil. Et faisant il aura louange sans enuie, et sera aimé de tous.

DE LA CHAMBRE, ET
ce qu'on y doit faire.

Où seulement les enfans se doiuent
paisiblement, modestement, & hon-
nestement gouverner entre les personnes
où ils se trouuent iouruellement, mais aussi en
leurs chambres : Car c'est le lieu auquel
toute silence & simplicité doit estre cognüe pour
eniceux profiter.

Après que l'enfant est levé, & qu'il aura esté
à ses affaires (s'il en est mestier) il se peignera,
& lavera ses mains, sa bouche, ses dents, se-
guera, toute la face, de belle eauë pure & fres-
che, comme est déclaré cy deuant.

Il lui remerciera Dieu de la grace qu'il
luy a faicte d'auoir passé la nuit en bon &
sain repos, hors de tout peril & danger.

Et pour ce faire, il se mettra les deux
genoux à terre, ayant la teste nue, & priera
humblement l'Eternel, avec un esprit droit
& entier, suivant telles ou semblables parolles.

ORAI SON A DIEU
le Createur, pour dire
au matin.

Eigneur Dieu tout puissant, puis-
qu'il t'a plu me faire la grace de me
guider & conduire sous ta sainte sauve-
garde iusques au commencement de ce iour,
qu'il te plaise me soutenir & garder par ta ver-
tu, & à celle fin que tout le long d'iceluy, à per-
petuité ie ne tombe en aucune offence, mais au
contraire à faire chose qui te plaise, obeyr à ta sainte
et volonté. Et puis qu'il te plaise que ie sois
instruit en l'age où ie suis, pour me sçauoir
sainctement & honnestement gouverner tout le
cours de ma vie: Queille semblablement
illumine mon entendement, lequel est de soy-
mesme auéglé, à ce qu'il puisse comprendre la
doctrine qui me sera donnée, & conferme ma me-
moire pour la bien retenir, et que mon cœur la
reçoive volontiers avec tel desir qu'il appartient,
afin que par ingratitude, l'occasion qui m'est pres-
entée, ne perisse. Pour ce faire espand sur
moy ton saint Esprit, l'Esprit de toute in-
telligence, vérité, iugement, prudence, & doctrine,
pour me rendre capable de bien profiter, à celle
fin que

fin que la peine que l'on prendra à m'enseigner, ne
soit perdue. Et à quelque estude que ie m'appli-
que, fay que ie la reduise à la vraye fin qui est de
te cognoistre en nostre Seigneur Jesus Christ,
pour auoir pleine fiance de salut & de vie par
ta grace, le seruant droitement & purement se-
lon son saint plaisir : Tellement que tout ce que
i'apprendray, soit comme instrument pour m'aider
à cela. Et puis que tu promets de donner sa-
geſſe aux petits & aux humbles, & de confondre
les orgueilleux & la vanité de leur sens. Ferais-
tument de te manifester à ceux qui seront de cœurs
droits, & au contraire aveugler les malins & per-
uerſ. Reue moy à la vraye humilité, par laquel-
le ie sois rendu docile & obéissant : premierement
à toy : secondement à mes superieurs. D'avan-
tage, Queisse disposer mon cœur à te chercher
sans faulxise, renonçant à toute affection char-
nelle & mauuaise, & qu'en telle sorte ie me pre-
pare maintenant, pour te seruir docilement en
l'estat & Vocation qu'il te plaira me ordonner.
Exauce moy donc, Père de miséricorde. Par
nostre Seigneur Jesus Christ ton seul
bien-aymé. Ainsi soit il.

L'enfant ayant cela fait, s'employera tout
le iour à obeir au commandement de son maistre,
comme à bien estudier & employer le temps en
toutes bonnes vertus & disciplines.

N'oubliant que lors qu'il s'habillera au matin, ou deshabillera le soir, qu'il ne doit iamaiz monstrez aux yeux d'autrui les parties honnefies que nature a voulu cacher, ny qu'estant au lit (s'il est couché avec aucun) soit en dormant ou autrement, qu'il ne luy doit tirer sa couverture pour le molester en rien.

Quant au repos du lit, il est fort de honnesté de se tenir le visage contre les draps: mais il faut se maintenir aucunes fois sur un costé & puis sur l'autre, & quelquefois sur le dos, pourueu que ce soit peu souuent pour la santé du corps.

Toutes fois auant que paruenir à se reposer du corps & de l'esprit, il est necessaire (comme dict est) que l'enfant se recommande à Dieu, pour estre preserué sous sa sainte protection. La forme de prier pourra estre faite comme on voudra, ou selon qu'il ensuiuit.

ORAI SON P O V R

dire auant le repos.

Seigneur Dieu, Père Eternel, et tout puissant: apres que par ta grace auons passé ce iour icy, nous te supplions qu'il te plaise nous pardonner nos fautes, par lesquelles nous t'auons offensé & que ton saint vouloir soit de nous defendre ceite nuit de tout danger

afin qu'en toy puiſſions reposer, pour deuement
poursuure en cela ou tu nous a d'appellez. Ego
Donc, bon Dieu, nos pauures ames, & nos corps
en ta sainte garde, qui despendent de toy seul: en-
semble de nos peres, merces, parens, precepteurs,
& de tous ceux de ce monde terrestre. Eſloigne de
nous, Seigneur, & d'eux aussi toutes illusions
diaboliques, & toutes pollutions & vices, nous
gardant de mort eternelle & subite: mais que
nous te puiſſions tous inuocuer à nostre ayde ius-
ques au dernier soupir, comme nostre seul & vray
Dieu, & pere, plein de toute grace & miseri-
corde, duquel esperons force, vigueur, consola-
tion, benignité, & ſauation. Ainsi soit-il.
Nostre pere qui es es Cieux, &c.

DE LA TABLE ET
comment l'enfant s'y doit
porter.

Ains qu'il a esté amplement demonſtré cy
deuant les principaux preceptes requis à
la ieuneſſe, il eſt de beſoyn poursuiure le
reſte, ſur tout la ſimilité qu'elle doit tenir aux
viandeas que Dieu nous a creez pour l'entretien de
ceſte vie, à celle fin que les enfans apprennent
dès leur ieune age, le moyen qu'il y faut garder.

Car par l'vſage d'icelles on cognoiſt que les perſonne ont compris de boy, ou de mauuaia pour leur inſtruction: & pour ce que les viandes ſont donnees, comme il ſe voit aux ſainctes Eſprits, pour en vſer avec toute ſobrieté & action de graces au donateur.

L'enfant doit auoir ceſte conſideration, & tousiours faire la benediction ſur les biens appoſez à la table, quand il voit que ſon pere et ſa mere, ſes parens & precepteurs, ſes maiſtres ou autres, ſelon qu'il ſe trouuera ſ'y voudront aſſeoir, ou y ſeront aſſis. La benediction ſe pourra dire en Latin en Grec, ou bien en François: Car on peut faire priere en toutes langues, ainſi que les ſcitzes ſe peuuent cognoiſtre & entendre.

PRIERE AVANT le repas.

Dieu celeſte, & plein de puissance infinie, nous te rendons graces de tous les biens que nous receuons iourneſſement de ta main: Queille les nous (Seigneur) ſanctifiez pour la nourriture de nos corps, & fay que nous en puiffions vſer en toute ſobrieté ſelon ton ſainct vouloir & que non ſeulement nous ſoyons nourris de ceſte viande terreſtre, mais auſſi repaſſés de celle de tes ſainctes Orées, qui eſt le pain celeſte, & la parole éternelle de ton fils Jeſus Chriſt, nous

fire Sauueur & Redempteur. Rinsi soit il.

Et si il ne reste personne de la compagnie à venir au dîner, ou souper, l'enfant pourra promptement luer ses mains, & prendre place au plus bas bout de la table, ayant premierement esté semondé de ce faire: qui ne sera sans oster son bonnet, & saluer l'assistance.

Après il mettra sa seruiette sur le bras gauche, & le pain & son cousteau au costé dextre, pour d'ice-luy couper sa viande, sans la rompre (comme font les rustiques) avec les ongles, & quels portent avec le cousteau à la bouche ce qu'ils veulent manger.

Il faut qu'il ait ses deux mains sur la table, l'un point iointes, ny sur son assiette: car cela est improprie, & qu'il ne soit appuyé d'un coude ou des deux: car c'est à faire à gens malades & vicieux: mais ses mains seront moyennement distantes des vnes des autres, se donnant garde de nuire & empêcher de ses bras ou de ses pieds à ceux qui seront auprès de luy.

Il y en a qui sont si mal appris, qu'à grand peine attendent ils qu'ils soient à table pour manger, ou que la viande soit dressée, et qui mettent sans aucune civilité (comme s'ils estoient affamez) leur première main au plat: ce qui est fort deshonorable & incivil, et dont coutumièrement on se moque.

Mais le sage enfant (s'il est avec ses maîtres ou superieurs) y mettra le dernier la main: ou

bien attendra qu'on luy en presente, comme l'usage est de ce faire aux petits, iusques à ce qu'ils soient en aage competente. Et en la receuant, remerciera humblement le personnage qui luy donne: ce qu'il acceptera de bonne grace, avec les deux ou trois doigts, ou bien avec l'assiette, selon le present, qui luy aura esté fait, lequel il coupera honnestement du couteau, & le mangera d'un appetit modéré, & avec du pain, sans trop se hâter, ainsi comme font les Sçavans, qui aualent sans mascher, & les escornifleurs & gourmands.

Et si cela qui est devant l'enfant est fort exquis, il le doit laisser à un autre, & prendre ou dire qu'on luy donne ce qui est auprès, sans tourner à l'entour du plat, pour avoir les meilleurs morceaux.

Il est aussi incivil de tremper ses doigts dedans les sausses & chaudraux, & les lécher & les toucher à sa robe au lieu de seruiette: mais il faut seulement mettre quelquefois le pain, & non souvent: puis le manger entierement. Car tout ainsi que c'est chose rustique & fâche de tirer hors de la bouche une viande que l'on a ia maschée, & la remettre sur son assiette. Ainsi est-il fort laid de retourner dedans le plat le pain qui y a esté mis & mordu. Parallelement de ronger les os, n'est point honneste, mais cela appartient aux chiens & chats. Les motter avec le couteau, c'est chose civile. Et il veut prendre du sel pour saler son

Manger, il le prendra avec le cousteau, si la salicre est pres de luy : Sinon, tendant son assiette, en demandera au prochain d'icelle. Et ou aucun offrira quelque chose a l'enfant, laquelle il n'aymera (car le naturel des vns aime vne chose, & autres vne autre) il le remerciera humblement le priant luy donner d'une autre chose qu'il aymera mieux.

Il se gardera de ietter soubs la table, ou de seince sur la nappe des os & reliqs de ce qu'il aura mangé, mais les mettra en vn coing de son assiette.

Il ne regardera ce qu'autrui mange, car c'est le faict d'un gourmand : & ne parlera (s'il est avec plus grand que luy) si la necessité ne le contrainct, ou s'il n'est inuité à ce faire par la compagnie : Car si le tire apporte honneur aux femmes, combien plus aux enfans : Toutefois s'il alleguait quelque bonne histoire, ou choses qui le guerissent, seruant au propos que l'on tiem, cela n'est à despriser, pourueu qu'il n'interrompe personne.

Il faut que l'enfant tienne bonne contenance à table, & qu'il n'imité ceux qui sans cesse boiuent & mangent comme affamez, se garrant tantost la teste, puis fouillent à leur nez, ou iouent des mains & du cousteau, ou qui toussent & crachent sans besoing : car telle maniere procede d'une honte rustique.

Il ne faut qu'il boiue & parle, ayant la bouche pleine, pour ce que cela est laid, ne qu'il apprech-

le verre de sa bouche, sans que premier il l'ait essuyée avec sa seruiette, ne qu'en beuuant il regarde de trauceler.

Quand à son boire, il ne luy est sain ne honnesté de boire plus de deux fois à un dîner ou souper. La premiere doit estre, après qu'il aura mangé, & non au commencement à la façon de gurgongnes, lesquelles boiuent plus par accoustumance que par necessité, ce qui est grandement nuisible, tant à la santé du corps qu'au profit de l'ame. Et la seconde doit estre sur la fin du repas.

Son boire (si c'est du vin) doit estre tellement temperé d'eau, qu'il n'en differe seulement que de la couleur, pour ce que cela est propre & profitable pour le ieune aage, qui n'est que chascun. Par quoy le sage enfant l'observera: Car si autrement il est gouverné, voicy les retributions qu'auront ceux qui ayment le vin: c'est d'auoir une hebetation d'entendement, les yeux chassieux, les ioues pendantes, vieillesse deuant son iour: bref tout le corps & l'esprit gasté & infecté au moyen de telles imperfections. Du reste, si aucun demande du vin, & que l'enfant ait soif, il attendra qu'il ait beu à l'imitation du bon Socrate, lequel, combien qu'il fust ia vicié ne voulut iamaïs boire du premier verre. Aussi quand quelque personne le priera de boire à luy, ou autrement, après l'auoir remercié humblement prendra son verre, & le pleigera, gou-

stant un petit de ce qui y sera, ou s'en fera donner,
s'il n'y a rien.

Si le repas est plus long que ne requiert l'age
puerile, ayant sobremment satia fait à nature ou
manquer, se leuera de la table: & faisant la reue-
rence, osterà son assiette & seruiette, se retirant
quelque peu à part, sans s'absenter, s'il n'est pres-
sé d'aucune chose, & puis reuendra incontinemment à
fin de rendre graces à l'Eternel, quand il luy se-
ra commandé: ce qu'il doit faire d'une bonne gra-
ce, en les bien prononçant, tenant le corps & le vi-
sage droit, avec les yeux moyennement des-
sez vers le Ciel.

P R I E R E A P R E S le repas.

Seigneur dieu tout-puissant, nous auons
sans cesse tant de biens de ta seule bonté,
que nous ne sçaurions suffisamment te
remercier de ce que nous receuons assiduelement
de ta main. Et pource que nos imperfections nous
rendent incapables de tant de biens, & pleins de pe-
ché deuant ta sainte presence: tu nous regarderas,
s'il te plaît, Seigneur, des yeux de ta miséricorde
en la faueur de ton fils Iesus Christ, prenant pour
recompense les tribulations de sa croix, qui nous
ont rendus de mort éternelle à vie heureuse de-

saluation. Fay donc que nous recognoissions d'un
cœur pur & entier, les biens-faictes qui nous
procedem de la main, au nom d'iceluy ton cher
fils nostre Sauueur.

ADVERTISSEMENT

aux Peres & Meres, & autres,
touchant la nourriture
des enfans.

eux qui contraignent les enfans à en-
durer faim & soif, sont aussi sages que
les autres qui les creuent, presque de-
manger: car ainsi que l'une de ces manieres debilitte
les forces de ce petit corps, par cillemon, l'autre
perturbe l'esprit. Moderation est en toutes choses
la nourriture de l'enfant. Il faut repaistre le corps
de l'enfant sans le saouler entierement, luy don-
nant à manger plus souuent que largement: car le
trop force nature, & le contrainct par fois iusques à
vomir. Eux aussi n'ayment leurs enfans, qui
plus que de coustume les laissent tenir à table, ou
apprendre quelque mauuaise doctrine & instruction.
Parquoy celuy qui aura des enfans qu'il les instrui-
se selon Dieu & les commandemens de son Eglise,
à celle fin de tesmoigner de combien il a en recom-
mendation son honneur & sa gloire, & le profit &

salut, tant de luy que des siens.

D V I E V.

Les l'eu ne sont faitz & ordonnez pour autre occasion que pour se sçavoir chrestien-
nement & honnestement : apres l'exercice
des estudez, ou des autres variations ordinaires.

Et comme dit le proverbe, il faut aucunes fois
donner repos à ses labours pour longuement du-
rer: Car si l'arc d'acier estoit continuellement ten-
du, la corde seroit incontinent rompue. Parquoy
quand l'enfant aura labouré en ce qu'il est appelé,
soit à l'estude ou autre chose, qu'il se ioue & recree
avant l'esprit doux, paisible, & gay, loing d'opi-
niatrise (qui est mere de tous debata & de trompe-
rie) car de ces petits commencementz on vien à plus
grandes inuices & malices. Et certes celsuy gai-
gne plus honnorablement qui se de porte de debata,
que celsuy qui obtien, avec noise & contentions:
pour ce qu'il ne conueni iouer pour le gainz,
mais pour se resiouir en tout honneur.

Et si l'enfant de plus grande autorité ioue
avec en de moindre condition que luy, il ne se doit
aucunement glorifier ou esperer d'auoir l'aduantage
sur son compaignon au meyen de ses biens, ou pour
l'age qu'il aura de surplus, mais doit iouer
ensemblément, tout ainsi que s'ils estoient egaux en

toutes choses. Car on dit que la nature de l'enfant n'apparoist iamaïs plus qu'au ieu.

Et n'est aussi permis à tous enfans, & autres quels qu'ils soient (ains expressément deffendu) de tant aimer le ieu & leur plaisir, qu'ils laissent toute vertueuse leçon, & exercices honorables, comme font les tas de perueurs, qui n'ont autre moyen & vacation que ce qui vient du ieu, faisant de vertu vice: chose qui est grandement dommageable & pernicieuse, dont l'enfant bien appris, desirant obeïr à Dieu se doit incessamment garder, & fuir telles imperfections, comme peste, poison mortelle.

De l'acoustrement.

 Et afin de ne rien omettre en ce petit traité, qui semble estre utile, honnesté & civil à l'enfant, reste maintenant de parler en peu de paroles de l'acoustrement, pour autant que le vestement est aucunement le corps du corps, & que par iceluy on peut coniecturer & faire iugement de la nature & qualité de l'esprit: combien qu'on n'y scauroit prescrire ne limiter certaine mode, & raison que la richesse ou grande dignité de chacun n'est point pareille, & qu'en toutes nations, aucunes choses ne sont point propres, ou mal propres. D'auantage les mesmes ne plaisent point en tout temps, ou desplaisent.

Qui plus est, les Sages commandent de
seruir au temps, à la loy, & au lieu.

Toutes fois en ces varietez il se trouue chose qui
est de son honneur ou non, comme les choses qui ne
seruent de rien à l'usage, pour lequel se fait le be-
sienem. Doucques touchant l'accoustremem de l'en-
fant selon le pays ou la coustume vsitee en iceluy.
Il doit estre vestu d'une façon non trop somptueuse
à graue, ne trop mecanique aussi, maia conuenable
à la maison d'ou il est, pour ce qu'il n'est seant aux
vns de porter un estat qui ne peut estre entretenu.

Il faut, quand ses parens luy auront donné ha-
billemens pour son usage, qu'il les tiennet tousiours
nets & propres, tant ceux des dimenchés & festes
que des iours ordinaires: car cela est fort honnora-
ble & civil. Et ne se glorifiera en rien de la beaulté
& valleur d'iceluy, d'autant que c'est le fait de
Raons qui se mirent en leurs plumage, & de glorieux
& ouirecuidez: Car tant plus sont grand les biens
d'un homme, tant plus doit-il estre rempli d'humili-
té, laquelle le fils de Dieu a eue en telle recomman-
dation, qu'il s'est rendu pour nous iusques à la
mort, afin de nous donner la vie eternelle.

Quant est des accoustremens, que l'enfant con-
sumieremem porte sur son, ce luy est chose honneste
de proprement attacher ses chausses à son pour-
point, & non les laisser traîner en bas, à la façon
des Bergeres: car cela est improprie & rustique.

Il doit honnestement vestir son saye ou casaque, ou bien sa iuppe, selon qu'il est vestu & apres l'auoir attachee ou boutonnée, sans auoir l'estomach decouvert, mettra sa ceinture dessus, à la maniere accoustumée, qui est de ne se trop serrer, ou la lascher, pour plus longuement tenir, & ne se perdre.

Son bonnet doit modestement estre mis sur sa teste, sans estre trop couché sur les yeux, ne trop esleué: car l'un denote un effronié, & l'autre un traistré & larron qui ne veut estre cogneu.

Semblablement s'il vest ou met sa robe sur ses espaulles, apres auoir passé ses bras comme il voudra, la tiendra droite & non pendante, tantost d'un costé, & puis de l'autre: ou bien panchant par le derriere iusques sur les reins, chose qui est fort laide, demonstrent paresse & nonchalance.

Le semblable doit-il faire voulant porter un manteau ou cappe. Car comme il est honnesté & beau, que tous les habits seruant au corps, & ce qui luy attouche, soient nets & tenus propres: aussi est-il plus que raisonnable qu'ils soient appropriez & tenus sur iceluy d'une bonne grace.

Conclusion de l'Auteur.

Ces petits preceptes sont offerts à tous enfans, à celle fin que par iceux ils puissent sagement & prudemment leur gouverner en ce qui leur est plus nécessaire, non toutes fois que sans iceux ils ne puissent estre instruits, mais si est ce qu'ils leur serviront de beaucoup en les élevant, encore plus si l'exécution s'en ensuit. Et que ie leur prie de faire pour en avoir l'entière perfection, qui me sera un contentement & plaisir.

Fin de la Civilité honneste pour l'instruction des petits enfans.

*Vertu vaut mieux que mondaine
richesse.*



EXORTATION AVX
bons estudians.

Enfans qui auez bon courage,
Perseuerrez de mieux en mieux:
Vous acquerrez vn heritage,
Dont serez en tout temps ioyeux:
Car quand viendrez à estre vieux,
Lors iouerez en grand' liesse,
Du fruit plaisant & gracieux
Des labours de vostre ieunesse.

AVX PARESSEUX
& lasches de courage.

Toy paresseux qui abuses du temps,
Va au fourmy, considere & contemple
Tout son labour, & si bien tu l'entends,
Tu y pourras apprendre vn bel exemple.

Autrement en prose.

Va paresseux au fourmy, & considere ses
boyes, & deuient sage: Lequel combien qu'il
n'ait point de Prince, de Preuost, ny de Do-
minateur: toutes fois il prepare en l'Esté sa
Viande, & amasse sa mangaille durant la
moisson. Proverbes vi.
Sur

SVR LA SENTENCE
d'Ouide.

*Ventura memores iam nunc estote senectæ:
Sic nullum vobis tempus abiit iners.*

Pensez enfans dès ce ieune aage
En la vicille Je qui vous a fait,
Et vous n'aurez point le courage
De passer aucun temps sans feuit.

Exhortation à tous en general.

Du nom de Dieu ie vous supplie
Que mettez bas haine & enuie,
Tout discord & division,
Pour vivre en paix & union.

Du lieu de haine & d'ameurtume,
Prenez vne bonne coustume,
D'avoir l'un l'autre en charité,
D'entretenir fraternité.

Du lieu de toutes les parolles
Meschantes, ou vaines ou folles,
Mettez vous à estudier
Et à l'un l'autre edifier.

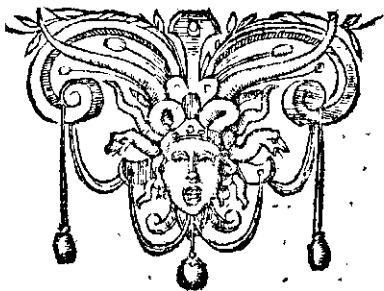
Que nul de vous ne die ou chante,
Ehose deshonneste ou meschante:
Rus n'y pense en ton esprit,
Et moins en porte par esprit.

Mesme toute parolle oyseuse :
 Du Seigneur Dieu, est odieuse,
 Et vaudroit mieux se reposer,
 Que de plaisanter ou iaser.

Soyez donc en tout charitable,
 Pour estre au Seigneur agreable,
 Et cheminez comme ses enfans,
 En simplicité, petits & grands.

Deuant les yeux ayez la crainte
 Du Seigneur Dieu, sans quelque feinte :
 Pour vous garder de l'offencer :
 De mal faire, dire ou penser.

De fin que vostre exemple luyse,
 Au milieu de toute l'Eglise :
 Et que voyez deuant voz yeux.
 Glorifiez Dieu en tous lieux. Ainsi soit-il.



LE DEVOIR DES ENFANS

enuers leurs peres, & meres, selon le com-
mandement de Dieu, avec la pro-
messe aux obeissins.

Honore ton pere & ta mere, afin que
tes iours soyent prolongez sur la terre,
laquelle le Seigneur ton Dieu te donne.

Exode xx.

Honore ton pere & ta mere, comme le Sei-
gneur ton Dieu t'a commandé, afin que tes iours
soyent prolongez, afin qu'il te soit bien sur la ter-
re, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne.

Exode v.

Enfans obeissez à peres & meres selon le
Seigneur. Car cela est iuste. Honore ton pere &
ta mere, qui est le premier commandement en pro-
messe, afin qu'il te soit bien, & que tu sois de longue
vie sur la terre.

Ephesiens vi.

Enfans obeissez à peres & meres, en tou-
tes choses: car cela est plaisant au Seigneur.
E. Paul aux Colossiens ii.

Enfans, escoutez le iugement du pere, & faictes
ainsi, afin que vous soyez sauuez. Dieu veut que le
pere soit honoré par les enfans, & a confirmé l'au-
torité de la mere sur les enfans.

D ii

Ecclesiastique iii.

Qui honnore son pere, appaisera ses pechez, & qui honnore sa mere, est comme celuy qui assemble des thesors.

Qui honnore son pere, sera resiouy de ses enfans, & sera exaucé au iour de son oraison.

Qui honnore son pere, sera de longue vie, & quiconque esconte le Seigneur, soulagera sa mere, & seruira ceux qui l'ont engendré, comme le seruiteur son maistre.

Honore ton pere de faict & de parole, afin que benediction vienne sur toy de par luy: Car la benediction du pere assure les maisons des enfans, & la malediction de la mere destruit les fondemens.

Mon enfant, suruiens à ton pere en sa vieillesse, & ne le fâche point en sa vie: quand le senecté luy faudroit, pardonne luy.

Ne te mesprise avec ta force: car le bon traitement fait au pere ne sera point oublié, mais te sera bon fort contre tes pechez, & au iour de ta tribulation te sera ramenu: de sorte que tes pechez tourneront à néant, comme la glace qui fond au temps secain.

LES MENACES ET PVNI-
tions que Dieu a prononcées sur les enfans
desobeissans & rebelles à leurs
Parents.

Quand un homme aura un enfant desdai-
 gneur & rebelle, lequel n'obeyra point à
 sa voix de son pere. ny à la voix de sa me-
 re, il sera lapidé & mourra. Deuteronomie xxi.

Maudit soit l'homme qui maudit son pere-
 & sa mere. Deutero. xxvii.

Qui aura frappé son pere ou sa mere, mourra
 de mort. Item, qui maudira son pere ou sa me-
 re, mourra de mort. Exode xxi.

Le fil l'enfant est doulceur à son pere: L'en-
 fant confusable & infame destruit le pere, & chasse
 la mere. Proverb. xix.

Celuy qui maudit son pere ou sa mere, sa lampe
 sera estainte au trouble des tenebres. Proverb. xx.

Qui pille son pere & sa mere, & dit que ce
 n'est point mal fait, i'celuy est compaignon de
 l'homme destructeur. Proverb. xxviii.

Combien est à blasmer celuy qui abandon-
 ne son pere: Et celuy est maudit de Dieu qui
 courrouce sa mere. Ecclesiastique iii.

Honnore ton pere & ta mere: & qui mau-
 dira son pere ou sa mere, soit mis à mort.
 S. Mathieu xv.

L'auteur aux vertueux enfans.

C'est à bon droit que ie suis incité
 De vous offrir ce mien petit ouurage,
 De celle fin qu'a perpetuité,
 Ecrire il puisse à tous ceux de vostre aage.
 Pourtant vous prie que d'en entiez courage
 Vous observiez ce qui y est compris
 Pour à chacun donner bon tesmoignage,
 Qu'en bonne mesure vous estes bien appris.
 Vous y verrez maints propos convenables,
 Pour vous servir de bonne instruction,
 chose qui est grandement profitable,
 Et dont vous faut avoir fructiion.
 Lisez y donc, à telle intention
 Pour vous donner de vertu cognoissance,
 Il est offert d'une dilection
 Qui vous souhaite à jamais accroissance.
 Cela faisant, à Dieu obéirez,
 Et acquerrez louange incessamment,
 De tout chacun donc louange en aurez,
 Qui vous fera honneur durablement.
 Car on ne peut faire plus iustement
 Que d'enfureur toute bonne vertu,
 Dont le Sage est continuellement,
 En tous ses faits abondamment vestu.

Fin.

Table de Numeration, pour ſçauoir nom-
bre tant par nombre que par chiffre
avec leur valeur.

Un	1	i	Vingt	20
Deux	2	ii	trente	30
trois	3	iii	quarante	40
quatre	4	iiii	cinquante	50
cinq	5	v	ſoixante	60
ſix	6	vi	ſeptante	70
ſept	7	vii	octante	80
huit	8	viii	nonante	90
neuf	9	ix	Cem	100
dieux	10	x	Deux cens	200
vingt	11	xi	trois cens	300
douze	12	xii	quatre cens	400
treize	13	xiii	cinq cens	500
quatorze	14	xiiii	ſix cens	600
quinze	15	xv	ſept cens	700
ſeize	16	xvi	huit cens	800
dieux ſept	17	xvii	neuf cens	900
dieux huit	18	xviii	Mille	1000
dieux neuf	19	xix		

Table de multiplication autrement
dit librai.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12
2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	24
	3	4	5	6	7	8	9	10	12	
3	9	12	15	18	21	24	27	30	36	
	4	5	6	7	8	9	10	12		
4	16	20	24	28	32	36	40	48		
	5	6	7	8	9	10	12			
5	25	30	37	40	45	50	60			
	6	7	8	9	10	12				
6	36	42	48	54	60	72				
	7	8	9	10	12					
7	49	56	63	70	84					
	8	9	10	12						
8	64	72	80	96						
	9	10	12							
9	81	90	108							
	10	12								
10	100	120								
	12									
11	132									

fin.